Pour le Maire
et par délégation

Directrice Générale des Services
Marie-Odile GESLIN

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 027-212701650-20260929-CM28092026_07_1-DE

CM-29-09-2026/07-1

Département *EURE* **Arrondissement** *EVREUX* **Canton** *CONCHES*	*COMMUNE DE CONCHES EN OUCHE* EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2026

Nombre de délégués en exercice :	*27*
Nombre de présents :	*25*
Nombre de votants :	*26*
Date de Convocation :	*22/09/2026*

L'An Deux Mil Vingt-Six, le Vingt-Neuf Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Conches, *légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche*

ETAIENT PRESENTS
Monsieur *Jérôme PASCO, Maire,*

Mesdames *Claire LACAMPAGNE CROCHET, Sophie LEMEZ, Michelle TANGUY, Nadine ROBERT, Monique JEAN, Isabelle BRITTON, Agnès TREGOUET, Claire AUFFRET, Aurélie CERNON, Céline CONSTANT, Delphine METAYER*

Messieurs *David SIMONNET, Thiery PINARD, Emmanuel BROUSSE, Jean-François DEBAIN, Didier MASSE, Alain ROUSSEAU, Pierre FONTAINE, Pascal DESBOIS, Didier MABIRE, Xavier HAUDEBOURG, Guillaume MARLIERE, Fabrice SORIEUL, Vincent POZO*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES
Madame *Emilie CORBIER donnant procuration à* ***Monsieur*** *David SIMONNET,*
Madame *Marie AUBRY*

Secrétaire de séance : *Monique JEAN*

Objet : FETE DE LA POMME, DU CIDRE ETU DU FROMAGE 2026 – DEPLACEMENT DE L'ATELIER DE DISTILLATION

Mise en ligne le : 16/10/2026 16:13 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/82839

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 027-212701650-20260929-CM28092026_07_1-DE

Monsieur Emmanuel BROUSSE rappelle que la Fête de la Pomme, du Cidre et du Fromage est un événement annuel clé pour la commune de Conches en Ouche, célébrant les traditions locales et les produits du terroir. Cette année, la fête se tiendra le 25 octobre 2026 à l'arboretum de Conches en Ouche. Comme les années précédentes, un alambic sera installé pour effectuer des démonstrations de distillation, utilisant de l'eau comme base.

Chaque année, une délibération est nécessaire pour autoriser le déplacement de cet atelier de distillation. Cette démarche requiert l'approbation du conseil municipal et une demande formelle auprès du Service des Douanes pour garantir la conformité avec les articles 318 et 319 du Code Général des Impôts.

L'approbation de cette délibération permettra de poursuivre cette tradition importante pour la commune, en assurant la promotion de notre patrimoine culturel et en attirant des visiteurs et des résidents à l'événement, contribuant ainsi à l'attractivité et au dynamisme économique de Conches en Ouche.

L'adoption de cette délibération est essentielle pour la bonne organisation de la Fête de la Pomme, du Cidre et du Fromage 2026 permettant une animation phare de la manifestation et garantissant le respect des réglementations en vigueur.

Conformément à la tradition, dans le cadre de l'édition 2026 de la « Fête de la Pomme », qui se tiendra le Dimanche 25 Octobre 2026, il est prévu de réaliser une démonstration de distillation à base d'eau sur le site de l'arboretum de Conches, situé en contrebas de la Rue de la Cavée.

Cette distillation sera organisée par Madame DUROZIER, domiciliée à Carsix (27300 BERNAY).

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuvent** le déplacement de l'atelier de distillation, le Dimanche 25 Octobre 2026 de 8 heures à 18 heures,

- **Autorisent** M. Jérôme PASCO, maire, ou en son absence, Emmanuel BROUSSE, Claire LACAMPAGNE-CROCHET ou Sophie LEMEZ, Adjoints au Maire, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Conches, le Trente Septembre Deux Mil Vingt-Six

Le Maire
Jérôme PASCO

Mise en ligne le : 16/10/2026 16:13 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/82839